



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 30 juin 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 juillet 2009

CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE
D'OUVRAGE PUBLICQUE POUR L'ADDUCTION
D'EAU POTABLE DANS LE CADRE DES
TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX SOUMIS A
PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS ET
AMENAGEURS

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 10 juillet 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Elsie COLAS -

Secrétaire de séance : M. Patrick DELAUNAY -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Françoise BILLY donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Chantal BARRE
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Michel PAILLEY
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

**VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE
PUBLIQUE POUR L'ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS LE CADRE
DES TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX SOUMIS A PARTICIPATION
DES CONSTRUCTEURS ET AMENAGEURS**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Vu la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage public et notamment son article 2-II ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2° d), L. 332-11-2 et L. 332-11-2 ;

Vu la délibération du 14 février 2002 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Niort ;

Considérant que la ville de Niort a transféré sa compétence eau potable au Syndicat des Eaux du Vivier ;

Considérant que du fait de la répartition des compétences entre collectivités publiques, il existe des opérations qui par essence ou par nécessité conduisent à l'intervention simultanée et coordonnée de plusieurs maîtres d'ouvrage publics et/ou privés et que pour mieux travailler ensemble et afin de pouvoir faire aboutir un projet cohérent, il convient, soit de choisir conjointement certains prestataires, soit de pouvoir se démettre de tout ou partie de ses prérogatives de maître d'ouvrage au profit de l'un d'entre eux ;

Il convient d'examiner le mode opératoire le plus efficient en ce qui concerne l'exercice et l'organisation de la maîtrise d'ouvrage.

Ainsi, il est proposé que la ville de Niort exerce une maîtrise d'ouvrage unique pour l'ensemble des opérations de travaux de voirie et réseaux, voie Baudelaire et ce, après que le SEV lui ait transféré par convention sa maîtrise d'ouvrage pour la partie lui incombant, à savoir la réalisation des travaux d'adduction d'eau potable.

Cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, jointe en annexe, précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme. Elle pourra le cas échéant être modifiée par voie d'avenant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat des Eaux du Vivier et la Ville de Niort ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE